

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Philippe Bretaudeau (procuration à M. Jean-Pierre Landreau), Mme Anne Leroy (procuration à M. Benoît Payen), M. Christophe Butruille (procuration à Mme Sonia Sanchez), Mme Christelle Amiaud (procuration à Mme Blandine Elain), Mme Patricia Mary (procuration à Mme Alexia Pirois), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte), Mme Laurence Mamias (procuration à Mme Gaëlle Romi), M. Eric Betschart (procuration à M. Thibault Morizur).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 19	Excusés : 10	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	--------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE GENERAL Conseil municipal des enfants

- ★ *Présentation des projets du Conseil municipal des enfants*

#### **Monsieur le Maire expose les faits.**

La Ville de Clisson a souhaité impliquer ses jeunes concitoyens au travers d'un Conseil municipal des enfants (CME).

Ainsi, par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé les modalités de renouvellement du CME, instance composée d'élèves du groupe scolaire Jacques Prévert et de l'école Sainte Famille, élus pour un mandat de deux ans.

Cette instance a vocation à proposer aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, une appropriation du processus démocratique (*le vote, le débat, les élections*) et une initiative à la gestion de projets par les enfants eux-mêmes.

Dans le cadre du renouvellement partiel du CME pour l'année scolaire 2023-2024, 5 élèves de CM1 de l'école élémentaire Jacques Prévert et 5 élèves de CM1 de l'école Sainte Famille ont été élus fin septembre 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux jeunes conseillers afin qu'ils présentent les projets étudiés dans les différentes commissions :

<b>Vie locale, loisirs et animations</b>	
<u>Expositions Olympiques médiathèque</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation, en collaboration avec la médiathèque, à l'exposition JO/associations clissonaises : <i>juillet à septembre</i></li> </ul>
<u>Rallye familial</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ballade ludique familiale à la découverte de Clisson sous le format rallye à énigmes (thème sport) : <i>mai/juin</i></li> </ul>

<b>Nature, cadre de vie et environnement</b>	
<u>Protection et sensibilisation à la biodiversité</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation biodiversité : loto biodiversité et construction de cabanes à insectes</li> <li>20 places sur inscriptions auprès du CME</li> <li>Partenaires : médiathèque et LPO</li> <li><i>Date : 1 mercredi ou 1 samedi en juin</i></li> </ul>

<b>Solidarité, inclusion et bien vivre ensemble</b>	
<u>Rencontre inter génération</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un temps convivial et d'échanges avec les Aînés de l'EHPAD</li> <li>Partage d'un temps de repas à l'EHPAD puis organisation d'un après-midi autour des jeux + goûter partagé pour clôturer la journée</li> <li><i>Date : mercredi 17 avril</i></li> </ul>
<u>Collecte solidaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'une collecte de vêtements en vue d'un don à l'association « Vestiaire Solidarité »</li> <li>Récupération en points de collectes sur les 2 écoles</li> <li><i>Date : en cours de réflexion</i></li> </ul>

<b>Projet commun – 10 ans du CME</b>	
<u>Critérium du jeune conducteur</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des 10 ans du Conseil municipal des enfants (CME), il est envisagé de proposer une action de sensibilisation à la sécurité routière, intitulée « critérium du jeune conducteur » (atelier théorique/Atelier découverte sur la signification des panneaux)</li> <li>Le format serait sur 2 jours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vendredi pour les scolaires (1 demi-journée pour chaque école)</li> <li>- Le samedi pour tout public</li> </ul> </li> <li><i>Date : fin septembre ou début octobre 2024</i></li> </ul>

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal,**

VU la convention internationale des droits de l'enfant et la charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2014, approuvant la création d'un Conseil municipal des enfants,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240328-DEL-240301-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2020, approuvant le renouvellement du Conseil municipal des enfants et validant le règlement intérieur,

VU les élections organisées au sein des établissements scolaires les 28 et 29 septembre 2023,

VU l'installation du Conseil municipal des enfants en date du mardi 10 octobre 2023,

VU l'avis de la commission "affaires scolaires, enfance, jeunesse, Conseil municipal des enfants, famille et solidarité" réunie le 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré,  
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),

**PREND ACTE** de la présentation des projets travaillés dans le cadre des commissions thématiques par les jeunes élus du Conseil municipal des enfants,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à Madame Jousset, en qualité de déléguée au Conseil municipal des enfants, à signer toutes les pièces permettant de mener à bien ces projets,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay  
Secrétaire de séance

Xavier Bonnet  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **15 AVR. 2024**

- son affichage le **17 AVR. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240328-DEL-240301-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

